

APPEL À CANDIDATURE DE LA SFD

Subvention à la participation au congrès de l'ISID 2023

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À CANDIDATURE

Cet appel à candidatures doit permettre à des jeunes dermatologues diplômés ou en cours de formation, ou à de jeunes chercheurs scientifiques, de participer au **congrès de l'International Societies for Investigative Dermatology (ISID)**, du **10 au 13 mai 2023 à Tokyo**.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Internes (Juniors SFD) inscrits au DES de Dermatologie-Vénérologie ou CCA en Dermatologie, membres titulaires de la SFD
- Jeunes chercheurs médecins ou scientifiques ayant participé à un projet de recherche en dermatologie
- Les candidats doivent avoir une présentation soumise au congrès de l'ISID en communication orale ou affichée.
- Les candidats ne doivent pas avoir reçu cette bourse auparavant.

La bourse n'est pas destinée au financement d'un projet scientifique.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité mentionnés ci-dessous, puis sont évalués par le Bureau de la SFD.

- Le dossier doit être soumis dans les délais indiqués et doit être dûment signé par le candidat.
- Le dossier de candidature doit être dûment complété et comprendre tous les documents requis.
- Le dossier et les documents annexes doivent être adressés à la SFD, par courrier ou par mail anne-laure.geoffroy@sfdermato.org

Le candidat devra :

- Être âgé de moins de 35 ans
- Être inscrit au DES de Dermatologie ou être CCA titulaire du DES de Dermatologie **et** avoir obtenu ou être en cours de Master 2 Recherche ou être en cours de doctorat.
- Être membre de la SFD, à jour de ses cotisations pour l'année en cours. Pour les internes DES de dermatologie, un justificatif du statut de Junior SFD est nécessaire.

OU

-Être jeune chercheur, travaillant sur une thématique en Dermatologie ou en Biologie cutanée, en relation avec un service hospitalier de Dermatologie en France.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT

Les candidats sélectionnés recevront l'équivalent du montant de l'inscription au congrès par virement bancaire.

La SFD ne fera aucun remboursement de frais d'inscription.

Les boursiers devront faire parvenir à Madame Anne-Laure Geoffroy, par mail à la SFD, une copie de leur inscription au congrès.